

CHAMBERY-GRAND LAC ECONOMIE
Syndicat mixte

Conseil Syndical
Session du 16 septembre 2026

Le seize septembre deux mille vingt-six, le Conseil Syndical de Chambéry-Grand Lac économie s'est réuni sous la présidence de Luc BERTHOUD, Président. La séance a été publique.

Etaient présents : Luc BERTHOUD – Vincent BOULNOIS – Anne CHATILLON – Martine BERNON (suppléante de Gérard CLERC) - Lionel DARBON - Eric DELHOMMEAU – Jean-Marc DRIVET – Isabelle DUNOD – Jean-Paul FAURE – Carole FLENET – Sylvaine FLEURIAU – Nathalie FONTAINE – Nicolas MERCAT – Cécile MERIGUET – Yves MERCIER – Pascal MITHIEUX – Marie-Pierre MONTORO-SADOUX – Thierry REPENTIN – Olivier ROGNARD – Nathalie SCHMITT -

Excusés : Jimmy BAABAA – Florence BOURGEOIS – Aloïs CHASSOT – Florian MAITRE - Franck MORAT – Brigitte TOUGNE-PICAZO – André VERDU -

Pouvoirs : Grégory BASIN à Cécile MERIGUET – Julien DONZEL à Luc BERTHOUD – Thomas JAUSOIN à Isabelle DUNOD -

Nombre de membres en exercice : 30

Nombre de membres présents : 20

Secrétaire de séance : Lionel DARBON

Assistaient également à la séance : Patrice BLANCHOZ - Régis DORMOY – Thierry MAILLAND – Christelle POUZERATTE - Béatrice RUBEAU - Véronique VALLA -

Date de convocation : 10/09/2026

Délibération N° C26-55

PARTENARIATS ECONOMIQUES
ATTRIBUTIONS DES SUBVENTIONS POUR L'ANNEE 2026

Rapport au Conseil Syndical

Luc BERTHOUD, président, rappelle que les subventions aux différentes structures concourent au dynamisme économique du territoire.

Le conseil syndical du 24 juin 2026 a autorisé le versement de subventions à dix structures locales.

La présente délibération propose de soutenir six autres acteurs locaux.

En soutenant les projets ou le fonctionnement des associations, Chambéry-Grand Lac économie propose d'accompagner deux enjeux majeurs :

1. Contribuer à développer un tissu économique fort et donc créateur d'emplois.

Les entreprises en création ou en développement ont besoin des collectivités pour trouver des espaces aménagés pour les accueillir.

Ces entreprises peuvent également s'appuyer sur des structures d'accompagnement et de financement pour les assister dans leurs projets.

Ces structures proposent également l'accompagnement individuel des chefs d'entreprise (parrainage...).

Elles favorisent aussi l'intégration de ces derniers dans les réseaux économiques locaux.

Enfin, certaines structures proposent aux entreprises locales d'intégrer les dispositifs favorisant l'inclusion, la décarbonation...

Ainsi, ces réseaux d'acteurs structurés contribuent à développer l'attractivité du territoire.

Dans ce cadre, Monsieur le Président, propose d'apporter un soutien financier aux quatre associations ou structures ci-dessous :

➔ L'antenne Savoie de l'Agence régionale de développement économique déploie l'ensemble des compétences de l'agence régionale, dont les objectifs sont les suivants :

- Renforcer la compétitivité globale des entreprises et soutenir leurs projets de développement créateurs d'emplois,
- Accompagner les entreprises à l'export,
- Prospector et accompagner l'implantation d'entreprises sur le territoire d'Auvergne-Rhône-Alpes, coordonner, en lien avec les partenaires, l'accueil et le suivi des entreprises exogènes,
- Renforcer les liens « entreprises et enseignements supérieurs » et plus largement les acteurs de la formation.

➔ Le dispositif Alizé vise à inciter les grandes entreprises du territoire à mettre en commun des moyens financiers et humains pour soutenir la création d'activités génératrice d'emplois dans les PME/PMI locales intervenant dans le secteur industriel ou dans les services à l'industrie ou aux entreprises.

En Savoie, le dispositif est animé par la CPME (Confédération des Petites et Moyennes Entreprises) de la Savoie.

Dans la cadre de la convention triennale (2024-2026) signée le 10 avril 2024 par Monsieur le préfet de La Savoie, Chambéry-Grand Lac économie a renouvelé son concours financier et s'est engagé à verser à l'animateur du dispositif (CPME de la Savoie) la somme annuelle de 13 864 €.

➔ L'initiative menée par l'association Savoie Sauvegarde en direction des chefs d'entreprise connaissant des difficultés présente un double intérêt pour la collectivité :

- Economique, dans la recherche de solutions avant que l'entreprise ne dépose son bilan,
- Social, dans le soutien des chefs d'entreprise confrontés à la cessation de leur activité, et aussi très souvent en parallèle à des difficultés personnelles.

Depuis 2013, l'association octroie des prêts d'honneur (2 000 à 5 000 €) à des entreprises afin de les aider à financer un investissement nécessaire à leur croissance.

➔ **L'association « 60 000 Rebonds » accompagne les chefs d'entreprises qui ont perdu leur société.**

L'association 60 000 rebonds accompagne gratuitement les entrepreneurs ayant perdu leur entreprise. Elle les aide à reconstruire un nouveau projet professionnel grâce à un dispositif de coaching, de parrainage et d'accompagnement collectif.

L'association mobilise une communauté de coachs, parrains et experts bénévoles qui mettent leur expérience au service des entrepreneurs pour accélérer leur « rebond ».

Elle œuvre également à faire évoluer les mentalités en valorisant le rebond entrepreneurial et en montrant que l'échec peut devenir une étape d'apprentissage et de réussite future

Il s'agit d'une structure nationale fortement implantée en Région AURA.

L'association intervient en parfaite complémentarité avec tous les réseaux locaux que Chambéry-Grand Lac économie soutient.

L'association a créé, fin 2024, une antenne « Savoie » basée à Bassens.

La subvention proposée permet d'accompagner le développement local de cette structure.

2. Contribuer au développement des relations « enseignement supérieur – tissu économique local »

Pour favoriser le développement et l'attractivité du territoire, mieux répondre aux enjeux sociétaux et aux besoins des entreprises, le renforcement des partenariats entre l'enseignement supérieur et le monde de l'entreprise est un objectif très important pour les territoires.

Inscrits dans la loi depuis 2013, ces partenariats prennent des formes nouvelles :

- Accélérer la valorisation, le transfert de la recherche à destination des entreprises,
- Mieux intégrer l'entrepreneuriat et la formation à l'entreprise aux contenus des formations supérieures...

Dans ce cadre, le soutien et la présence de Chambéry-Grand Lac économie s'organisent en apportant son soutien à deux associations :

➔ **Le club des entreprises de l'Université Savoie Mont Blanc, association indépendante financièrement de l'Université Savoie Mont Blanc, a pour objectifs :**

- De veiller à la présence d'un enseignement de qualité sur le territoire,
- D'être présent aux côtés des chefs d'entreprise les plus impliqués dans la dynamique économique du territoire,
- De faire connaître le territoire aux étudiants qui pourront demain jouer un rôle de décideur dans des entreprises locales ou extérieures au département.

Pour connecter le monde de l'entreprise avec celui de l'université, le club active trois grands leviers :

- L'apport de compétences issues des entreprises pour favoriser la professionnalisation de l'enseignement,
- La promotion des filières de l'université auprès des entreprises pour favoriser l'insertion professionnelle des étudiants, via les stages et l'alternance,

- La création de collaborations grâce à des événements transversaux significatifs, pour diffuser une culture de l'entreprise à l'université. Une dizaine d'événements sont organisés par an : la semaine Emploi & Entreprise...

→ L'association Jeunes Ambassadeurs, créée en 1999, a pour objectif de dynamiser le rayonnement international et de promouvoir l'attractivité de la région Auvergne-Rhône-Alpes et des 6 villes universitaires dans lesquelles elle est présente : Lyon, Saint-Étienne, Grenoble, Chambéry, Clermont-Ferrand, Valence.

La vocation de l'association est de créer un réseau international par le biais du parrainage d'un jeune étudiant international par un acteur institutionnel, économique ou culturel.

Ce parrainage est la caractéristique principale de l'association. Il permet aux étudiants et aux parrains de créer des relations uniques, durables tout en favorisant les partenariats internationaux.

En conséquence, il est proposé d'allouer les six subventions suivantes :

Structures	Versé en 2025	Proposé en 2026
Agence régionale de développement économique	99 000 €	99 000 €
Savoie Sauvegarde	5 000 €	5 000 €
Association 60 000 Rebonds	-	3 000 €
CPME de la Savoie (pour le dispositif « ALIZE »)	13 864 €	13 864 €
Club des entreprises de l'université de Savoie Mont Blanc	12 000 €	12 000 €
Jeunes Ambassadeurs	3 000 €	3 000 €
Total des subventions proposées au conseil syndical 16 09 26		135 864 €
Total des subventions déjà accordées le 24 juin 2026		133 000 €
Total des subventions versées sur l'année	282 864 €	268 864 €
Budget primitif	303 000 €	295 000 €

Les crédits nécessaires au versement de ces subventions sont inscrits au budget primitif 2026.

- ✓ **Vu** les courriers de sollicitation des associations,
- ✓ **Vu** le budget primitif 2026

Le Conseil syndical, après en avoir délibéré, à l'unanimité,

Article 1 : Approuve le versement de subventions aux associations et structures à caractère économique selon la répartition ci-dessus.

Article 2 : Précise que le versement de ces subventions s'effectuera, si nécessaire, sur la base d'une convention de partenariat avec les associations ou structures bénéficiaires.

Article 3 : Autorise le Président ou son représentant à signer les actes à intervenir.

Fait à Le Bourget-du-Lac,
Le 16 septembre 2026



Luc BERTHOUD
Président